



GUIDE D'ÉTHIQUE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Adopté par le conseil d'administration le 24 octobre 2019



Brébeuf

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----|
| 1. | LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL..... | 1 |
| 2. | LE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF | 2 |
| 3. | LA MISSION | 3 |
| 4. | VALEURS | 3 |
| 5. | DÉFINITIONS..... | 4 |
| 6. | CHAMP D'APPLICATION..... | 4 |
| 7. | OBJECTIFS | 5 |
| 7.1. | Pour faire vivre nos valeurs et notre mission..... | 5 |
| 7.2. | Pour renforcer notre identité éthique et générer la confiance | 5 |
| 7.3. | Pour nous guider dans la reconnaissance des enjeux éthiques | 6 |
| 8. | ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE AU COLLÈGE | 7 |
| 8.1. | Agir avec compétence, diligence et professionnalisme | 7 |
| 8.2. | Être intègre, honnête et loyal..... | 8 |
| 8.2.1. | Reconnaître et éviter les conflits d'intérêts | 8 |
| 8.2.1.1. | Cadeaux, avantages et services..... | 8 |
| 8.2.1.2. | Dons et commandites..... | 9 |
| 8.2.2. | Communications, médias, médias sociaux | 10 |
| 8.3. | Utiliser adéquatement les ressources de l'organisation | 10 |
| 8.3.1. | Informatique | 10 |
| 8.3.2. | Biens et propriété intellectuelle | 11 |
| 8.4. | Contribuer de manière positive à la collectivité..... | 11 |
| 8.4.1. | Bénévolat et engagement dans le milieu | 11 |
| 8.4.2. | Environnement..... | 12 |
| 8.5. | Respecter les lois, règlements, conventions et politiques en vigueur | 12 |
| 9. | RÔLES ET RESPONSABILITÉS..... | 13 |
| 9.1. | Responsabilités de la communauté | 13 |
| 9.2. | Responsabilités des cadres et des hors-cadre..... | 13 |
| 9.3. | Responsabilités et mission du comité de réflexion éthique et du répondant en éthique..... | 13 |
| 10. | SIGNALEMENT DE SITUATIONS NON CONFORMES AU GUIDE..... | 14 |
| 11. | RESPECT DU GUIDE | 15 |
| 12. | RÉVISION DU GUIDE..... | 15 |
| 13. | ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR | 15 |

1. LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au Collège Jean-de-Brébeuf, la gestion de l'éthique est l'affaire de tous. La direction est fière de pouvoir compter sur une équipe d'employés aussi dévoués que compétents. Le Guide d'éthique est un outil qui nous permet de réaliser notre mission et nos objectifs d'excellence. Nous espérons que ce Guide sera inspirant pour l'ensemble de la communauté du Collège. L'actualisation de ce Guide a été réalisée par un comité de révision, formé de plusieurs employés¹ de toutes les catégories d'emploi du Collège. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement et pour la qualité du document, qui est le fruit de leurs réflexions et de leur travail collaboratif.

L'éthique au cœur de la mission du Collège

La tradition jésuite cherchait à favoriser « le développement intégral de la personne » et donc pas seulement son intellect, mais aussi les dimensions affectives, physiques, sociales ou spirituelles.

Nos projets éducatifs humanistes, tant au secondaire qu'au collégial, stipulent que nous devons aussi, comme éducateurs, transmettre non seulement un savoir, mais aussi un savoir-être. Être éducateur, c'est susciter une réflexion sur les valeurs et également en proposer. Le rôle d'éducateur s'applique à tous les corps d'emploi et fait notamment référence au rôle d'exemplarité qui nous incombe. Ce rôle important est selon moi l'une des principales raisons qui nous motivent à adopter des comportements éthiques. Une autre raison qui s'ajoute à celle-ci est de favoriser un climat harmonieux de collaboration et de confiance de tous les acteurs de la mission éducative.

L'application et la promotion du présent Guide d'éthique constituent un engagement à continuer d'agir en cohérence avec nos valeurs et notre mission, et ce, dans le meilleur des intérêts de notre communauté.

Luc Thifault

¹ Dave Anctil, Sébastien Bureau, Pascal St-Onge, Frédéric Decelles, Annie Corriveau, François Morissette, Karine Aubut, Christine Cossette, Francine Debieu, Alexandre Gélinas, Jimmy-Lee Gordon, Aurélie Jonquet, Julie O'Reilley et Jordi Pourcher-Bouchard

2. LE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Le Collège Jean-de-Brébeuf (ci-après appelé le « **Collège** ») se distingue par la qualité de son enseignement et par l'environnement d'apprentissage stimulant et multidisciplinaire qu'il offre à ses étudiants. Il est l'un des rares collèges québécois à offrir la possibilité à ses étudiants de faire leurs études secondaires et collégiales au sein d'un même établissement et ainsi fournir un environnement stable et propice au développement de leurs compétences et de leurs connaissances. Cette opportunité contribue de manière significative à leur futur succès professionnel.

Fondé en 1928 par les pères jésuites et acquis et dirigé depuis 1986 par une organisation laïque, le Collège transmet par tradition et conviction les valeurs humanistes, de même qu'une très grande rigueur à l'ensemble de ses étudiants.

Son offre de formation répond aux besoins d'une société en évolution constante. Le Collège fournit un bagage à ses étudiants afin qu'ils puissent s'épanouir dans un ensemble de sphères telles que la réussite universitaire, le sport, la culture, les sciences ou encore les activités parascolaires. Il cherche aussi à transmettre les valeurs humanistes pour former des personnes autonomes, responsables et intègres, notamment en développant chez ses étudiants la raison, l'imagination et la sensibilité.

L'excellence des programmes et des enseignements du Collège repose sur la compétence, l'engagement, le dévouement et la passion de son personnel. La réalisation de sa mission éducative est aussi rendue possible par la collaboration de toute la communauté du Collège. Les membres du personnel d'exception travaillent tous en collaboration vers un objectif commun : transmettre la passion et le goût du savoir aux jeunes en mettant en place un environnement sécuritaire, respectueux et inspirant.

3. LA MISSION

D'inspiration chrétienne, fondé par les Jésuites et poursuivant la tradition pédagogique qu'ils ont cultivée, le Collège se consacre au développement intégral de la personne et plus particulièrement à celui des capacités intellectuelles, à l'acquisition du savoir et du jugement ainsi qu'à la promotion des valeurs humanistes. En outre, le Collège considère comme sa mission le développement intégral de la personne aux plans de la culture, des savoirs, de la socialisation et de l'individuation. Tout en se faisant un devoir de figurer parmi les meilleures institutions nord-américaines d'enseignement.

4. VALEURS

La recherche de l'excellence, soit :

- La passion de la connaissance et de la vérité ;
- L'acquisition d'une formation intellectuelle rigoureuse ;
- Le sens du dépassement.

Le développement de l'autonomie, soit :

- La connaissance de soi ;
- La capacité de réflexion ;
- Le sens de la responsabilité ;
- La culture de l'esprit critique et indépendant ;
- La maturation du jugement.

Le sens de la solidarité humaine, soit :

- L'attention aux autres ;
- La recherche de l'équité ;
- La citoyenneté responsable et la participation au progrès de la société.

La recherche de l'universel, soit :

- La reconnaissance à la fois de l'unité et de la diversité humaine ;
- L'ouverture sur le monde ;
- L'esprit de tolérance.

5. DÉFINITIONS

5.1 ÉTUDIANTS

Inclus les élèves au niveau secondaire ainsi que les étudiants au niveau collégial.

5.2 GUIDE

Réfère au Guide d'éthique du Collège Jean-de-Brébeuf.

5.3 COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE

Réfère à l'ensemble des personnes qui œuvrent pour le Collège Jean-de-Brébeuf ou en collaboration avec celui-ci.

5.4 RÉPONDANT DU COMITÉ DE RÉFLEXION ÉTHIQUE

Réfère au représentant nommé par le comité de réflexion.

6. CHAMP D'APPLICATION

Le présent Guide s'applique à l'ensemble de la communauté du Collège. Les étudiants sont par ailleurs encadrés respectivement par leur Code de vie et leurs règlements.

Services professionnels et contractuels

Lorsque cela est pertinent et applicable, le présent Guide s'applique également aux collaborateurs et aux fournisseurs de services professionnels ou contractuels (ex. : sous-traitant). Il est de la responsabilité du mandataire du Collège d'assurer que ces collaborateurs respectent le présent Guide.

7. OBJECTIFS

7.1. Pour faire vivre nos valeurs et notre mission

Le présent Guide a pour objectif principal de faire vivre notre mission et nos valeurs. Ces valeurs d'excellence, d'autonomie, de solidarité humaine et de recherche de l'universel doivent nous guider quotidiennement dans nos comportements et donner un sens à chacune de nos décisions.

Ce Guide se veut être un outil pratique pour comprendre la façon dont nos valeurs et notre mission doivent être véhiculées au travers de comportements concrets. Le Collège est une organisation éducative qui a à sa charge des personnes mineures, dont les membres doivent comprendre que les discours et comportements des uns et des autres s'influencent et s'affectent mutuellement. Au sein de notre communauté, il appartient, par exemple, à tous les membres du personnel d'incarner des rôles positifs et de donner l'exemple pour faire progresser cette communauté en vue de sa mission.

Le Collège fait la promotion d'une éthique humaniste chez ses employés, au bénéfice de l'éducation de ses étudiants. Nos valeurs doivent inspirer les meilleurs normes et comportements. Toutefois, ces valeurs ne doivent jamais être imposées au préjudice des libertés individuelles. À cet égard, le Collège protège et valorise tout autant les droits à la diversité, à l'intégrité et au respect de la différence qui sont garantis par les chartes de droits et liberté. En outre, il encourage ses employés à agir à titre de modèles, notamment pour les étudiants.

7.2. Pour renforcer notre identité éthique et générer la confiance

Il peut y avoir confusion entre l'éthique et la déontologie. Voici la distinction fondamentale entre ces deux concepts :

La **déontologie** réfère à un ensemble de lois, règles, règlements, politiques, directives et conventions collectives qui indiquent explicitement le comportement à adopter dans une situation donnée.

L'**éthique**, quant à elle, est plus large que la déontologie. En effet, l'éthique inclut cette dernière dans sa définition, mais comprend également les situations où il n'existe pas de règle formelle et où la bonne chose à faire doit être déterminée par le jugement de l'individu. Un comportement est considéré comme éthique lorsqu'il répond à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Il est **cohérent** avec le système de valeurs reconnues et partagées par les membres de la communauté du Collège dans le but d'établir des relations de confiance entre eux.

- Il **respecte** les droits et libertés fondamentaux ainsi que la dignité des personnes concernées ou affectées.
- Il vise une **finalité positive** en favorisant le bien commun du Collège et de la société.

On note une mobilisation autour des valeurs qui nous définissent, de la recherche de cohérence collective dans nos gestes individuels, du respect des droits individuels et du désir de contribuer au bien commun. Ces grandes qualités et attitudes renforcent l'identité du Collège tout en permettant de démontrer l'importance que nous accordons à la communauté du Collège.

Le présent Guide contient un ensemble d'outils permettant de développer notre jugement et de nous appuyer dans la détermination de la bonne chose à faire, et ce, même lorsqu'il n'existe pas une seule réponse et lorsque la situation est constituée de zones grises. Nous nous devons de reconnaître ces zones grises et de rechercher une solution qui respectera les valeurs que nous nous sommes données.

7.3. Pour nous guider dans la reconnaissance des enjeux éthiques

Notre quotidien amène des situations où nous avons une décision à prendre et où cette décision comporte généralement des répercussions sur certains membres de la communauté du Collège. Ces situations sont en fait des **dilemmes éthiques**.

Afin d'effectuer le bon choix ou de minimiser les répercussions potentiellement négatives et de maximiser les répercussions positives, il faut d'abord être en mesure de reconnaître que nous nous retrouvons en situation de dilemme éthique. Les questions suivantes peuvent nous aider :

- Ai-je plusieurs choix qui s'offrent à moi relativement à la décision ou au comportement à adopter?
- Ma décision ou mon comportement peuvent-ils avoir des répercussions négatives sur un ou plusieurs membres de la communauté du Collège?
- Ma décision ou mon comportement pourraient-ils nuire aux droits ou au bien-être d'un des membres de la communauté du Collège?

Si nous ne pouvons répondre par l'affirmative à une ou plusieurs de ces questions, il est possible que nous nous retrouvions en position de dilemme éthique. Une position dont la décision ou le comportement que nous adopterons devront être réfléchis éthiquement.

Il importe de noter que toutes les situations ne peuvent pas être abordées dans le présent Guide. Le Collège possède également un ensemble de politiques et de règlements pouvant nous guider dans notre décision et notre comportement.

Nous y ferons d'ailleurs référence dans le présent document. Finalement, il se peut que la situation dans laquelle nous nous retrouvons ne soit pas couverte par le Guide ni par aucune politique ou ni aucun règlement. Dans une telle situation, les questions suivantes peuvent nous aider à déterminer si la décision ou le comportement que nous nous apprêtons à adopter représente la bonne chose à faire :

- Si je devais justifier mon comportement, cette justification pourrait-elle être raisonnablement acceptée par la communauté du Collège?
- Comment réagiraient mes collègues et la direction dans cette situation?
- Ce comportement respecte-t-il les valeurs du Collège?
- Ce comportement respecte-t-il la dignité, les libertés et les droits fondamentaux de la personne?
- Suis-je certain que mon action aura des conséquences plus positives que négatives sur la communauté du Collège ainsi que sur la société?
- Si, à la lumière des questions précédentes, j'ai de la difficulté à déterminer ce que je dois faire face à mon dilemme, devrais-je consulter des membres de la communauté du Collège avant de décider d'agir?

8. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE AU COLLÈGE

8.1. Agir avec compétence, diligence et professionnalisme

Favoriser le développement de l'étudiant

Les étudiants sont au centre de la raison d'être du Collège. La communauté doit considérer l'intérêt, l'intégrité, les droits et le développement de l'étudiant dans chacune de ses décisions et actions. Ainsi, par nos gestes quotidiens, nous nous engageons à faire croître chaque étudiant au plan intellectuel, affectif, social et physique dans l'optique des valeurs et de la mission de notre institution.

À titre d'exemples, ces engagements peuvent se traduire par les comportements suivants:

- Amener l'étudiant à se questionner ;
- Fournir les outils lui permettant de développer sa confiance en lui et son plein potentiel ;
- L'encourager à s'améliorer et à se dépasser.

8.2. Être intègre, honnête et loyal

8.2.1. Reconnaître et éviter les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts implique que le jugement et l'objectivité d'une personne peuvent être compromis, de manière à ce que cette dernière soit tentée de favoriser ses intérêts personnels, professionnels ou relationnels au détriment des intérêts des étudiants, de l'institution ou encore de son devoir professionnel.

Lorsqu'il y a présence d'un conflit d'intérêts, les relations de confiance entre les membres de la communauté sont mises en péril. Chaque employé doit ainsi éviter de se retrouver en conflit d'intérêts afin de favoriser les relations positives et de confiance avec les membres de la communauté du Collège.

Exemples de comportements pouvant constituer un conflit d'intérêts :

- Favoriser les membres de sa famille ou ses amis lors de décisions dans le cadre de ses fonctions (admission, approvisionnement, enseignement, etc.) ;
- Accorder indûment des avantages ou des faveurs à des membres de la communauté du Collège avec lesquels nous partageons des liens, des intérêts ou des affinités au détriment de l'équité et du bien commun ;
- Être en lien de supervision directe avec un membre de sa famille.

De plus, les employés doivent également éviter d'effectuer des activités au bénéfice d'une organisation qui irait à l'encontre de la mission du Collège et d'effectuer du travail non autorisé auprès de la clientèle du Collège.

Finalement, en ce qui a trait aux conflits d'intérêts relatifs à la recherche, voir la Politique sur les conflits d'intérêts ou d'engagements en recherche.

8.2.1.1. Cadeaux, avantages et services

La notion de cadeau est associée au concept de traitement de faveur. En effet, un traitement de faveur fait référence à un traitement privilégié offert à un individu dans le but de l'influencer. En d'autres termes, les cadeaux et les faveurs peuvent influencer le jugement et l'objectivité des personnes. Ainsi, les cadeaux et autres faveurs peuvent être considérés comme un conflit d'intérêts puisqu'ils peuvent affecter la capacité d'un individu à prendre des décisions objectives, voire libres de toute influence.

En effet, recevoir un cadeau crée parfois chez le récipiendaire un sentiment de redevance à l'égard du donateur.

En d'autres mots, la personne qui reçoit le cadeau se sent parfois obligée d'offrir à son tour un cadeau ou de favoriser le donateur afin de compenser. L'objectif du donateur est peut-être de tenter de créer ce sentiment de redevance et d'influencer la personne qui reçoit la faveur.

De façon générale, tout cadeau, toute invitation ou toute activité de divertissement de valeur modeste et raisonnable, fait de façon non répétitive, peut être accepté s'il est offert dans un contexte neutre qui ne place pas le récipiendaire dans une situation embarrassante ou qui n'influence aucunement les décisions à prendre dans le cadre de ses fonctions. Cependant, il n'existe pas de règle unique permettant de déterminer si un cadeau peut être accepté ou non.

Pour déterminer si le cadeau ou la faveur est susceptible de donner naissance à un conflit d'intérêts ou d'influencer notre jugement, voici quelques repères utiles :

- La valeur : Est-ce que le Collège ou moi-même serions en mesure d'offrir un cadeau d'une valeur similaire?
- La raison : Pourquoi m'offre-t-on ce cadeau? Par politesse ou dans l'espoir d'obtenir quelque chose en retour?
- Les circonstances : Dans quel contexte m'a-t-on offert le cadeau ? De manière publique et transparente ? Subtilement, sans attirer l'attention?
- La position du récipiendaire : Mes responsabilités au Collège sont-elles associées aux intérêts de la personne qui m'offre le cadeau?
- Le caractère temporel : Dans quel contexte cette personne (ou entreprise) m'a-t-elle offert le cadeau (exemple : processus d'appel d'offres, période d'évaluation)?
- La fréquence : Est-ce la première fois que cette personne (ou entreprise) m'offre un cadeau? Est-ce une pratique récurrente?

Si, en répondant aux questions ci-dessus, nous concluons qu'accepter le cadeau pourrait nous placer en situation de conflit d'intérêts, ou encore influencer notre jugement, le cadeau doit être refusé. En cas de doute, nous sommes invités à consulter notre supérieur immédiat.

8.2.1.2. *Dons et commandites*

Le Collège a établi une démarche rigoureuse afin d'assurer l'équité et la neutralité dans l'acceptation et la distribution de ses ressources financières et humaines.

La Direction générale doit donc être consultée avant d'entamer des processus de sollicitation, ou encore, d'accepter ou d'offrir une commandite.

De plus, les dons reçus ou remis doivent être gérés par le Fonds de développement ou le Collège. Cette démarche a été mise en place afin d'assurer la cohérence et l'optimisation des efforts que nous déployons et de contribuer au développement efficace des ressources disponibles pour le Collège.

8.2.2. *Communications, médias, médias sociaux*

L'utilisation de divers médias sociaux numériques tels que Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram ou autre, est une pratique courante. En tant que représentants du Collège, nous avons cependant un devoir de loyauté et de vigilance dans l'expression de nos opinions personnelles. Bien que la liberté d'expression soit un droit et que le Collège ne vise en aucun cas à brimer cette liberté, nous nous devons d'être sensibles à l'effet de nos opinions lorsque nous les exprimons publiquement et principalement lors de l'utilisation de médias sociaux. Ainsi, les échanges, messages et publications doivent toujours respecter notre devoir de loyauté envers l'institution.

Exemples de comportements inappropriés :

- Émettre des opinions ou divulguer des renseignements qui révèlent des informations de nature confidentielle ;
- Parler à titre de représentant du Collège dans un article ou une entrevue sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation ;
- Émettre des opinions ayant pour conséquence de discréditer publiquement l'institution.

Les employés qui désirent obtenir plus d'information sur les médias sociaux peuvent consulter l'annexe I de la Politique d'utilisation des technologies de l'information.

En ce qui a trait à la communication avec les médias relativement à de l'information ou à une opinion concernant le Collège, l'employé doit se rediriger vers la Direction générale ou la Direction des ressources humaines et des communications afin d'obtenir une autorisation préalable.

8.3. Utiliser adéquatement les ressources de l'organisation

8.3.1. *Informatique*

Les outils technologiques sont des ressources essentielles à l'accomplissement de nos tâches quotidiennes.

À cet effet, le Collège met à la disposition de ses employés le matériel nécessaire devant être utilisé pour les activités reliées au travail.

Exemples de comportements interdits avec un bien appartenant en totalité au Collège:

- Consulter ou distribuer du matériel offensant, de la propagande haineuse ou du matériel inapproprié ;
- Contourner des contrôles mis en place par le Collège ou accéder de manière non autorisée à des actifs informationnels ;
- Utiliser le matériel informatique à des fins personnelles non autorisées ;
- Pour davantage d'information concernant l'utilisation des ressources technologiques, voir la Politique d'utilisation des technologies de l'information.

8.3.2. *Biens et propriété intellectuelle*

En plus des outils informatiques, le Collège met à la disposition de son personnel d'autres biens et ressources nécessaires à leur travail. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de prendre soin et de ne pas altérer ou endommager ces biens.

Exemples de comportements respectueux des biens :

- Faire les suivis et entretiens du matériel de façon adéquate et régulière ;
- Prendre seulement les ressources nécessaires à notre travail ;
- Garder son environnement de travail propre et ordonné.

Sous réserve des conventions collectives et des politiques en vigueur, le matériel développé par un employé dans le cadre de ses fonctions représente la propriété du Collège. Les employés s'engagent, à cet effet, à respecter les droits de propriété propres à ce matériel.

8.4. Contribuer de manière positive à la collectivité

8.4.1. *Bénévolat et engagement dans le milieu*

Les employés du Collège sont des personnes mobilisées et engagées. Les étudiants étant d'ailleurs fortement encouragés à s'impliquer dans leur communauté, les employés se doivent de prêcher par l'exemple en agissant eux-mêmes en citoyen engagé. Le Collège encourage donc son personnel à participer à des activités de toutes sortes. Par ailleurs, les employés qui s'impliquent bénévolement ou non bénévolement dans des activités politiques doivent le faire en leur nom personnel et non en tant que représentants de l'institution.

8.4.2. Environnement

Agir dans l'intérêt des étudiants implique également de prendre en considération la qualité de l'environnement pour les générations futures. En cohérence avec la valeur accordée à la citoyenneté responsable et la solidarité humaine dans sa globalité, le Collège et son personnel s'engagent à promouvoir la protection de l'environnement et à poser des gestes concrets afin de réduire leur empreinte écologique, particulièrement dans le cadre de leurs fonctions. À cet effet, le Collège travaille annuellement à l'obtention de certifications remises par des organismes comme Recyc-Québec et Environnement Jeunesse, et encourage son personnel à s'investir dans des actions allant dans ce sens.

Exemples de comportements favorisant le respect de l'environnement :

- Utiliser les espaces prévus pour la récupération, les déchets, etc. ;
- Favoriser des fournisseurs de biens et services écoresponsables ;
- Réduire la consommation d'énergie ;
- Réduire la consommation d'eau ;
- Encourager, lorsque possible, le covoiturage, le transport en commun ou le transport actif.

Pour davantage d'information quant à l'engagement du Collège envers l'environnement, voir la Politique environnementale.

8.5. Respecter les lois, règlements, conventions et politiques en vigueur

Le Collège est soumis à un ensemble de lois, de règlements et de dispositions déontologiques. Ainsi, ce Guide constitue un complément à ces éléments et ne se veut pas substituable à ceux-ci. Le Collège et les membres de son personnel s'engagent donc à agir dans le respect et en conformité avec les lois et les règlements associés à leurs activités, les conventions collectives et les politiques régissant les conditions de travail. De plus, il est primordial de respecter les directives et règlements régissant sa profession, par exemple, dans le cas d'une adhésion à un ordre professionnel.

Les employés s'engagent donc à connaître et respecter les politiques et conventions collectives mises en place par le Collège et s'appliquant à leur catégorie d'emploi.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Afin de faire vivre le Guide d'éthique au quotidien, chaque individu œuvrant au sein du Collège doit être conscient de ses responsabilités envers ce Guide. De plus, le conseil d'administration doit également respecter les engagements établis dans ce Guide en plus d'assurer les responsabilités qui lui sont associées.

9.1. Responsabilités de la communauté

- Respecter et appliquer le présent Guide au quotidien ;
- Connaître le contenu du Guide ainsi que son application ;
- Obtenir des clarifications auprès des membres du comité de réflexion éthique lorsqu'il y a un doute ou une confusion sur la portée d'application ;
- Suggérer des améliorations constructives au comité de réflexion éthique ;
- Consulter les professionnels qualifiés du Collège pour prendre de meilleures décisions ;
- Signaler toute situation non conforme au Guide.

9.2. Responsabilités des cadres et des hors-cadre

- Agir en tant que responsable du Guide d'éthique ;
- Appliquer le présent Guide au quotidien ;
- Faire preuve de leadership et promouvoir le respect du Guide ;
- Connaître le contenu du Guide ainsi que son application ;
- Procéder à une consultation en cas de révision, faire preuve d'ouverture aux suggestions et à l'expertise des employés du Collège pour améliorer le Guide ;
- Assurer l'application du Guide et intervenir lorsqu'il y a des manquements.

9.3. Responsabilités et mission du comité de réflexion éthique et du répondant en éthique

- Contribuer à la délibération et à la réflexion sur les différents enjeux éthiques rencontrés par le Collège et ses employés ;
- Proposer des initiatives et offrir des outils pour répondre à ces enjeux ;
- Offrir un soutien consultatif à la Direction générale lorsque demandé ;
- Fournir les interprétations du présent Guide et conseiller sur son application ;
- Réviser le présent Guide et en recommander l'approbation au Conseil d'administration ;

- Tenir un registre de l'ensemble des données pertinentes à l'application du Guide ;
- Discuter et échanger avec la Direction générale concernant le Guide d'éthique et les enjeux éthiques du Collège ;
- Soumettre un document qui motive les décisions suite à un signalement.

Les noms et coordonnées des membres du comité de réflexion éthique sont disponibles sur l'intranet www.brebeuf.qc.ca/comiteethique

9.4 Responsabilités du conseil d'administration

- Approuver les nouvelles versions du présent Guide réalisées par le comité d'éthique et le comité ad hoc de révision.

10. SIGNALEMENT DE SITUATIONS NON CONFORMES AU GUIDE

Pour le Collège, le respect des valeurs, de la mission et du présent Guide est une responsabilité collective. Ainsi, le Collège s'attend de son personnel qu'il signale les situations qu'un individu jugerait non conformes aux lignes directrices de ce Guide.

Le Collège s'engage à effectuer un suivi diligent pour chacun des signalements et assure un suivi ou une réponse à l'individu ayant effectué un signalement. Aucune mesure de représailles ne sera prise contre cette personne qui, de bonne foi, signale une situation. Le Collège s'engage également à assurer la protection de cette personne et à conserver son identité confidentielle lorsque requis.

Toutefois, les signalements effectués de mauvaise foi ou dans l'intention de nuire volontairement à un individu ou à un groupe d'individus ne sont pas acceptés et les mesures nécessaires seront mises en place afin de rectifier la situation.

Un signalement peut être effectué de manière confidentielle à infoethique@brebeuf.qc.ca. Le répondant en éthique a accès à la boîte courriel de signalement et s'engage à protéger et à conserver confidentielle l'identité des utilisateurs.

Les signalements peuvent également être soumis aux personnes ou aux directions suivantes :

- Supérieur immédiat ;
- Direction des ressources humaines et des communications ;
- Direction générale ;
- Un membre du comité de réflexion du Guide d'éthique.

11. RESPECT DU GUIDE

Le présent Guide prescrit les normes générales en vue d'une responsabilisation éthique de tous les membres de la communauté du Collège. Il fournit un cadre de référence permettant de se repérer dans les situations ambiguës pour lesquelles il n'existe pas de règle de conduite claire.

Dans les limites raisonnables de leur responsabilité au Collège, les normes de ce Guide s'adressent à tous les membres de la communauté du Collège, en plus des obligations usuelles prévues aux contrats de service.

12. RÉVISION DU GUIDE

Le présent Guide doit être révisé tous les cinq (5) ans, ou au besoin.

13. ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Guide entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, le 24 octobre 2019. De plus, il abroge l'ancienne version suite à son actualisation.